



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 30/01/2024

Publication :
le 09/02/2024

Délibération n° D-2024-33

**Demandes de subventions - Réalisation d'un terrain en gazon
synthétique au stade des Gardoux - Agence Nationale du
Sport, Fédération Française de Football**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Florence VILLES

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Madame Valérie VOLLAND, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Mélina TACHE.

Direction Animation de la Cité

Demandes de subventions - Réalisation d'un terrain en gazon synthétique au stade des Gardoux - Agence Nationale du Sport, Fédération Française de Football

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par décision L.2023-495 en date du 31 juillet 2023, la Ville de Niort a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du terrain en gazon synthétique avec éclairage au stade des Gardoux, situé rue de la levée de Sevreau à Niort.

Ce programme de travaux à réaliser vise ainsi à améliorer significativement les conditions de pratique des associations sportives et leur permettre d'assurer une continuité d'activité (entraînements et compétitions), quelles que soient les conditions météorologiques. Ce programme prend par ailleurs en compte l'ensemble des aspects environnementaux possibles, en partant des opérations non réalisées en comparaison d'un terrain herbé (arrosages, tontes, traçages, amendements...), jusqu'aux méthodes de constructions et équipements installés (éclairage leds par exemple).

Dans ce cadre, la Ville de Niort souhaite solliciter tous les financeurs possibles pour mener à bien ce projet, et plus particulièrement :

- l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui peut financer, sous réserve que les règles d'éligibilité de la campagne 2024 soient les mêmes que celles de 2023, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux à hauteur de 20 % du montant HT ;
- la Fédération Française de Football à travers le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), dont les conditions d'accompagnement sont fixées au maximum à 10 % du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention limité à 50 000,00 € ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 3^{ème} génération.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	29 280,00	Niort Agglo/PACT 3 (36%)	370 000,00
Travaux	986 000,00	Agence Nationale du Sport (20%)	203 056,00
		Fédération Française de Football (5%)	50 000,00
		Ville de Niort (39%)	392 224,00
Total	1 015 280,00	Total	1 015 280,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;

- autoriser le dépôt de demandes de financements auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de la Fédération Française de Football à travers le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et la signature, le cas échéant, des conventions et documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ